

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°23.03.17

Présents	26
Pouvoirs	6
Absent Excusé	1

OBJET :
DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES
DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES DU
RHÔNE AU TITRE DE
L'AIDE A LA
PRÉSERVATION ET A
LA VALORISATION
FONCIERE EN ZONE
NATURELLE OU
AGRICOLE DANS LE
CADRE DE
L'ACQUISITION DE
LA PARCELLE
CADASTREE SECTION
AN N°60 LIEUDIT
« VALCROS »

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID: 013-211300157-20230612-23_03_17-DE

S²LO

L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 6 juin

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Catherine FOULON, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Geneviève MARTIN, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

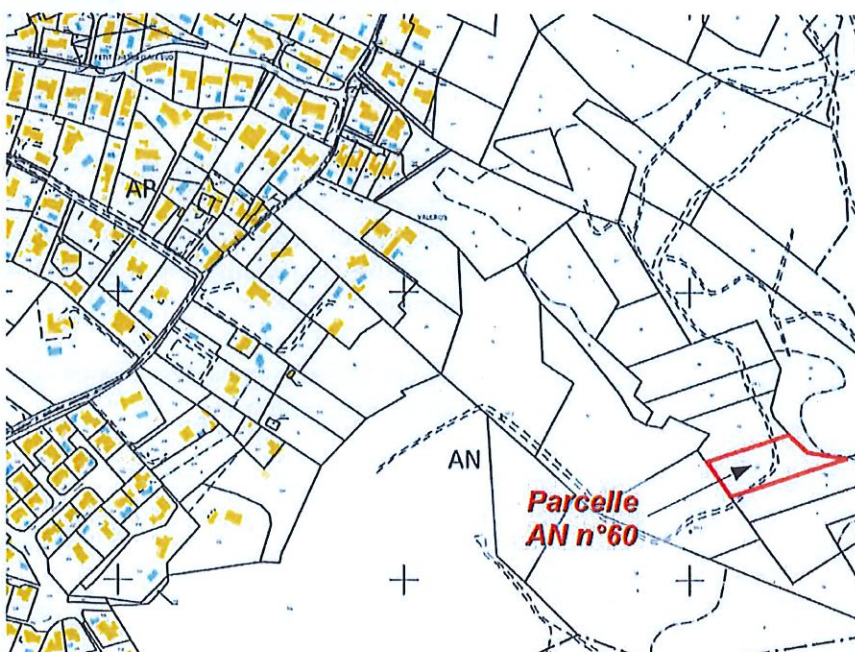
POUVOIRS : Véronique GARNIER à Richard MALLIÉ, Catherine BIENFAIT à Mathieu PIETRI, Hortense MALLIÉ à Corinne LE MEUT, Florian PARIS à Yann PERTUISEL, Philippe CANOBIO à René ALBERICCI, Saïd ACHACHE à Geneviève MARTIN.

ABSENT EXCUSÉ : Hervé CAYLA.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

Par délibération n°23.03.13 en date du 12 juin 2023, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition de la parcelle cadastrée section AN°60, représentant une superficie d'environ 2 942 m² et appartenant aux consorts MATHIEU et GRANGET, au prix de 3000 euros.

Localisation de la parcelle cadastrée section AN n°60



Cette parcelle boisée est classée en zone naturelle (N) au sein de la Commune et grevée d'un servitude de passage. Elle est par ailleurs traversée par un sentier de randonnée.

Dans le cadre de cette acquisition, la Commune entend solliciter l'aide financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour un montant de 2 154 euros HT, au titre de l'« aide à la préservation et à la valorisation foncière en zone naturelle ou agricole »

Dépense subventionnable :

Coût de l'acquisition de la parcelle AN n°60	3 000 euros HT
Cout estimatif des frais de notaire	590 euros HT
TOTAL	3 590 euros HT

Plan de financement :

<i>Entité</i>	<i>Taux</i>	<i>Montant HT</i>
Conseil Départemental 13	60%	2 154 euros
Commune	40%	1 436 euros
TOTAL	100%	3 590 euros

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Départemental au titre de « aide à la préservation et à la valorisation foncière en zone naturelle ou agricole » à hauteur de 2 154 euros HT dans le cadre de l'acquisition de la parcelle cadastrée section AN n°60, située lieudit « Valcros ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la commission Ville nature du 30 mai 2023,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

A l'Unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Départemental au titre de « aide à la préservation et à la valorisation foncière en zone naturelle ou agricole » à hauteur de 2 154 euros HT dans le cadre de l'acquisition de la parcelle cadastrée section AN n°60, située lieudit « Valcros ».

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.


Richard MALLIE,
Maire.

